

Bureau de la sécurité civile et de la gestion des crises

ALERTE

Météo France place le département de l'Oise en vigilance météorologique de niveau **jaune** pour un épisode de forte chaleur, du vendredi 8 septembre 2023 à 12:00 au lundi 11 septembre 2023 à 10:00, en l'état des prévisions.

PRÉVISIONS

Au cours de l'après-midi de jeudi, les températures maximales attendues restent généralement comprises entre 30 et 32°C vers l'intérieur des terres.

La chaleur s'accroît à partir de demain vendredi avec des températures maximales atteignant alors 31 à 33°C puis, de manière un peu plus sensible, au cours des journées de samedi et dimanche où elles culminent entre 32 et 35°C à l'intérieur des terres.

Cette accentuation de la chaleur se traduit également au niveau des températures minimales, comprises entre 15 et 19°C dès la nuit de vendredi à samedi, 16 à 20°C au cours des 2 nuits suivantes, les valeurs voisines de 20°C concernant alors plus particulièrement le département du Nord voire le nord de l'Aisne.

Cet épisode de forte chaleur prend fin au cours de la journée de lundi avec la mise en place d'une dégradation à caractère orageux

Conséquences possibles

Conseils de comportement

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Vigilance également pour les enfants.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour

- Continuez à manger normalement.

- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes.

- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).

- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.

- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par

<p><i>chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.</i></p>	<p><i>jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Limitez vos activités physiques et sportives.</i> - <i>Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.</i> - <i>Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais.</i> - <i>En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.</i> - <i>Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.</i> <p><i>Pour en savoir plus, consultez le site https://sante.gouv.fr/</i></p>
---	--

RÉPONSE ATTENDUE

<p>Passer l'alerte à la population</p> <p>Nous vous appelons à relayer cette vigilance et les conseils de comportement auprès de votre population, dans vos supports de communication.</p> <p>Alerter la préfecture en cas d'évènement lié à cet épisode météorologique</p> <p>Tous les acteurs du dispositif ORSEC sont tenus de faire parvenir au préfet toutes informations</p> <p>recueillies sur une situation paraissant anormale et pouvant constituer un facteur d'alerte, ainsi</p> <p>que les éventuelles difficultés rencontrées (pref-defense-protection-civile@oise.gouv.fr /</p> <p>03.44.06.11.55 (heures ouvrables) / 0344061260 (heures non ouvrables).</p>	<p>Suivre l'évènement</p> <p>Nous vous appelons à surveiller les situations à risque dans votre commune : rassemblements, manifestations sportives, festivités...</p> <p>Veillez tout particulièrement à la sécurité des rassemblements de personnes prévus en extérieur.</p> <p>Les organisateurs devront être sensibilisés à ce risque météorologique et l'annulation de l'évènement doit être envisagée si la sécurité des personnes est menacée.</p> <p>Pour rappel, la police municipale comprend le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer</p>
---	---

Rappel des numéros d'urgence :

Le 112 - numéro d'appel européen : pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police lorsque vous êtes en déplacement dans un pays européen ; par les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les numéros d'urgence en France.

Le 15 – Samu : pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale (malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, brûlure, intoxication...) ; ou pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...).

Le 17 – Police secours / Gendarmerie : pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou de la gendarmerie (violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage...). À noter : en cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche des lieux des faits ou de votre résidence.

Le 18 – Sapeurs-pompiers : pour signaler une situation de péril ; ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide (incendie, fuite de gaz, risque d'effondrement, brûlure, électrocution, accident de la route...).

Le 114 – Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : Ce numéro est accessible par SMS, tchat, visio et fax.

l'intervention de l'administration supérieure (L.2212-2 CGCT).

Consultez le site de Météo France pour suivre cet évènement.

Votre correspondant incendie et secours peut joindre votre centre de secours de rattachement pour toute question relative à la sécurité des personnes.

S'il y a lieu, votre plan communal de sauvegarde doit être déclenché et un poste de commandement communal doit être ouvert pour coordonner les opérations de secours.

Les associations agréées de sécurité civiles du département (<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securites/Securite-civile-et-protection-des-populations/Securite-civile-et-gestion-de-crise/Associations-de-securite-civile/Les-associations-agrees-de-securite-civile/Liste-des-pieces-pour-demander-un-agrement-AASC>) peuvent être mobilisées pour du soutien à la population.

En cas d'évènement nécessitant des secours dépassant la capacité de réponse de votre commune, la préfecture doit être contactée (0344061260). Une astreinte de sécurité civile est organisée 24H/24.

Respectueusement,